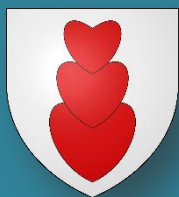


RÉGUISSHEIM



Info Rexa {Lettre d'information} n°16/IV
Avril 2023



L'édito du Maire

MAIRIE

40 Grand'Rue 68890 RÉGUISSHEIM
tél. 03.89.81.02.50
Courriel : info@reguisheim.alsace
Site internet : reguisheim.alsace
Lundi - mercredi - jeudi :
10 h -12h et 16h -18h
Mardi : 16h-18h
Vendredi : 8h-12h – 14h-16h

ÉCOLES

École maternelle : 03.89.81.74.11
École Élémentaire Les Tilleuls : 03.89.81.06.32
Périscolaire : 03.89.26.42.95

ASSISTANTES SOCIALES

ENSISHEIM : Mme Céline COLOTTI-VINCENT
tél. 03.89.81.13.33
Mme Audrey SCHUH (pôle gérontologique)
tél. 03.89.49.67.20

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

2 rue du 6 février
68190 ENSISHEIM
03.89.83.42.42

BIBLIOTHÈQUE

(Les Amis du livre)

Rue du Centre
Horaire d'ouverture :
Mercredi : 14h-16h
Vendredi : 17h-19h

DÉCHÈTERIE ENSISHEIM

Rue Jacqueline Auriol 68190 ENSISHEIM
tél : 03.89.26.36.26
Lundi : 14h-18h
Mardi : fermé
Mercredi et samedi : 9h-12h et 13h-18h
Jeudi et vendredi : 14h-18h

CABINET DE SOINS INFIRMIERS

40 Grand'Rue 68890 RÉGUISSHEIM
tél : 03.89.81.73.61

PHARMACIE DE GARDE

N° Audiotel 3237 - www.3237.fr

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU
17 Gendarmerie
18 Pompiers
112 Numéro unique européen

Chères Réguisheimois, chers Réguisheimois,

Comme le veut la tradition, c'est au courant de ce mois d'avril que le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires de la commune et a voté le budget annuel. C'est donc dans une période contrainte et compliquée que nous avons élaboré ce budget communal. La hausse de l'énergie, les hausses des coûts en général et le remboursement de prêts contractés à taux variables, donc fortement à la hausse, vont grandement impacter nos dépenses de fonctionnement. Une fois de plus, j'en appelle à la responsabilité et au civisme de tous les utilisateurs de bâtiments et structures communales pour être vigilants sur l'utilisation de l'éclairage, du chauffage et des fluides en général.

Concernant nos investissements, nous souhaitons, malgré ce contexte tendu, continuer à améliorer les conditions de vie et d'accueil de notre village et, en parallèle, soutenir le tissu économique et donc l'emploi. Nous avons mené plusieurs chantiers au niveau des bâtiments, en mairie, en l'Église Saint Étienne et dans nos écoles.

D'autres investissements communaux sont en cours : éclairage LED, panneaux solaires, nouvelle auto laveuse pour l'Espace des Trois Cœurs, le nouveau chemin de l'Eiblen dans un enrobé écologique, etc.

Nous allons continuer à aménager notre environnement. Plus beau, plus écologique, plus convivial. C'est dans cet esprit que sera également aménagé et reconditionné, l'ensemble de la place de l'église, lieu central de notre bourg. Les travaux commenceront dès ce mois de septembre.

Nous aurons également à cœur de restructurer la cour de notre école maternelle en éliminant les anciens revêtements pour des matériaux plus perméables, plus proches de la nature et plus en adéquation avec les activités de jeunes enfants.

En ce mois de mai, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Yannick Faivre, notre nouveau responsable du service technique.

Même si le contexte national (et international) n'incite guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir la joie de vivre à Réguisheim et saluons tout ce qui y contribue. A ce titre, je vous invite à découvrir le marché paysan qui se tient tous les troisièmes vendredis du mois.

En cette période printanière que je vous souhaite ensoleillée, parsemée de quelques gouttes pour combler le déficit de nos nappes phréatiques, j'espère que le monde retrouve sagesse et notre pays sérénité.

Vivre en harmonie, avec une meilleure qualité de vie dépend du comportement de chacun et notamment du respect des règles de vie en société.

A très vite et prenez bien soin de vous.

Frank PAULUS



Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 06 avril 2023

- **Affaires financières**

Compte financier unique 2022

Section de fonctionnement	2022
Dépenses	1 495 804,10 €
Recettes	1 872 026,58 €
Résultat de l'exercice	376 222,48 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat de clôture de fonctionnement	376 222,48 €
Section d'investissement	
Dépenses	488 555,42 €
Recettes	1 006 478,04 €
Résultat de l'exercice	517 922,62 €
Déficit d'investissement reporté	-862 123,34 €
Résultat de clôture d'investissement	-344 200,72 €

Vote des taux d'imposition locaux 2023

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux de 2022. A savoir : Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,22 %, Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,08 %, Taxe d'habitation : 9,01 %.

Budget Primitif 2023

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 1 951 856,33 €

Section d'investissement : Dépenses : 1 100 776,72 € et recettes : 2 303 806,81 €

- **Participation citoyenne**

M. le Maire développe le sujet de la participation citoyenne, qui consiste en un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'État et la population,
- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.

Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le Maire et les FSE.

M. le Maire informera les conseillers du nombre de volontaires et si le projet pourra se faire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le dispositif de participation citoyenne.

- **Aménagement d'un chemin rural**

Un devis a été demandé pour la réfection du chemin situé le long de l'A35-route de Munchhouse. L'entreprise EIFFAGE Route chiffre l'opération à 74 134,50 € HT. Une demande de subvention DETR 2023 a été déposée en Préfecture. M. Jean-Luc BOSSERT précise la localisation du chemin et le type de réfection envisagé et rappelle que l'Association Foncière participera aux dépenses.

- **Remplacement de portes à la mairie**

Un devis a été demandé pour le remplacement de portes et fenêtres avec isolation renforcée.

L'entreprise Hamm chiffre l'opération à 3 018 € HT.

Une demande de subvention est déposée en Préfecture, dans le cadre du Fonds Vert.

M. le Maire précise qu'il s'agit du remplacement de la porte fenêtre à l'étage de la mairie (côté cuisine) qui ne se ferme plus.

Concernant les 2 portes d'entrée du rez de chaussée de la mairie, des devis seront demandés et le sujet sera évoqué en commission des travaux.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes Centre Haut-Rhin Concertation sur le dossier de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Une modification du PLUi a été lancée par le Conseil communautaire du Centre Haut-Rhin afin d'adapter le PLUi et ainsi pouvoir répondre aux besoins liés à certains projets de territoire. Le Conseil communautaire a fixé par délibération les modalités de la concertation de la modification n°1 du PLUI et justifié l'ouverture à l'urbanisation par voie de modification du PLUI le 8 septembre 2022.

Le Président de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin a ordonné l'ouverture de la concertation préalable sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin le 16 janvier 2022 par arrêté.

Cette concertation se déroule du 20 janvier 2023 au 11 mai 2023 inclus. Les documents sont mis à la consultation et complétés le cas échéant au fur et à mesure de l'avancement des études.

Ces documents sont tenus à disposition du public :

- ✓ au siège de la Communauté de Communes Centre Haut-Rhin, en version papier (accueil du rez-de-chaussée, 6, place de l'église, 68190 Ensisheim), aux heures habituelles d'ouverture des bureaux
- ✓ sur le site internet de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (<http://ccchr.fr/>)
- ✓ Un registre papier est également tenu à disposition au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin. Le public peut y consigner ses observations ou les envoyer par écrit à l'attention de M. le Président par courrier (6, place de l'église, 68190 Ensisheim) ou par mail (urbanisme@ensisheim.net).

L'arrêté du Président mettant à la concertation le projet de modification du PLUi peut être consulté au siège de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et sur son site internet.

La concertation se poursuivra tout au long de la procédure de modification à travers l'organisation d'une enquête publique qui se déroulera au courant des mois de mai et juin 2023.

Information du Crédit Mutuel



Depuis le 22 avril 2023 et pour une durée de 3 semaines, votre Caisse de Crédit Mutuel de Régisheim réaménage son espace accueil.

Durant les travaux, le GAB sera indisponible et le guichet ne délivrera pas d'espèces.

Vous trouverez un guichet automatique à proximité : Merxheim à 6,6 km.

Toute l'équipe du Crédit Mutuel vous remercie par avance pour votre compréhension et reste à votre disposition pour toute demande complémentaire.

Ces travaux de rénovation ont pour but de continuer à vous apporter un service efficace dans de meilleures conditions d'accueil. Ils répondent également à l'évolution des normes d'accessibilité de sécurité et de confort auxquelles doivent se soumettre les bâtiments accueillant du public.

Les Écoles

École maternelle

Poussins

Les classes bilingues ont eu le plaisir d'accueillir dans leur classe une couveuse.

Pendant 3 semaines, les enfants de la maternelle ont patienté et observé l'évolution, puis enfin le grand jour est arrivé !! Les enfants émerveillés ont pu observer la naissance des poussins et en ont pris soin jusqu'à ce qu'ils puissent rejoindre des foyers.

Un joli projet tout en douceur pour annoncer le printemps !



Bricolage de printemps

Samedi 1^{er} avril a eu lieu la matinée "*bricolages de printemps*" de l'école maternelle.

Entre plantations, poissons d'avril, suspensions de Pâques, les sourires étaient sur tous les visages.

Un grand *MERCI* à tous les organisateurs et les participants !



Élysée à l'école maternelle

Depuis le 23 janvier dernier, nous avons la chance d'avoir obtenu le label "École Maternelle Élysée", pour notre école maternelle. Pour rappel, l'école maternelle du village propose une section bilingue, depuis 2009. C'est suite à la demande de familles du village, que la municipalité a mis en place cette section avec l'accord de l'Éducation Nationale. Les élèves ont 2 jours d'allemand et 2 jours de français par semaine. Au départ, c'était un petit effectif, qui s'agrandit au fil des années. Aujourd'hui, l'école maternelle accueille 50 élèves bilingues répartis en 2 classes, et il y a quasiment autant d'élèves à l'école élémentaire. Au vu du nombre d'inscriptions pour la rentrée prochaine, on peut dire que le bilinguisme a encore de beaux jours devant lui dans notre village. Le label "École Maternelle Élysée" vise à favoriser le développement de la langue allemande en France, par un apprentissage précoce et une réflexion sur la continuité du parcours. Il est lancé officiellement en 2013, en application du Traité de l'Élysée sur la coopération franco-allemande de 1963.

Nous tenons à remercier nos enseignantes, qui font du beau et bon travail avec nos enfants, ce qui a permis d'obtenir aujourd'hui, le label pour notre école maternelle. Un grand merci également aux enseignants de l'école élémentaire, qui continuent ce travail d'apprentissage au travers du bilinguisme.



École élémentaire Les Tilleuls

Jardinage

Début avril, les élèves de l'école élémentaire Les Tilleuls ont fait les semis et plantations dans le jardin partagé à côté de l'Espace des 3 Cœurs.



Grands anniversaires de mai et juin 2023

MAI

JELSCH Véronique	70 ans	01
MURE Monique	70 ans	01
LENTES Marie Alice	71 ans	18
GATTI Eliane	72 ans	02
BAERENZUNG Jean-Jacques	72 ans	13
FAESCH Jean-Pierre	73 ans	02
GUTH Jean-Paul	73 ans	03
FERRE Jean-Michel	73 ans	13
BUDZYNSKI Christine	73 ans	14
ANZUR Georges	73 ans	14
MORITZ Marie-Rose	74 ans	19
FLEISCHER Pierre-Paul	78 ans	30
LANDGRAF Jürgen	82 ans	04
MECHLER Jean-Marie	84 ans	05
SEILLER Denise	85 ans	28
ZIMMERMANN Daniel	87 ans	28
SCHOLL Gérard	87 ans	29
KARCHER Emma	88 ans	05
SCHWOB Liliane	89 ans	19
KUNTZELMANN Marie-Rose	93 ans	18
HASSENFORDER Paul	93 ans	26

JUIN

HOEGY Bernard	70 ans	08
BENZ Lucien	70 ans	30
HORN Pierrette	71 ans	13
ORBILLOT Jacques	71 ans	16
RIEDINGER Michel	71 ans	23
MEY Pierre Paul	71 ans	30
THUET Nicole	74 ans	15
SCHMIDT Danielle	75 ans	24
LANDGRAF Danielle	75 ans	27
BONO Ludovic	76 ans	07
NIEDERGANG Yolande	76 ans	29
THIERY Jean-Luc	77 ans	25
FOHRER Adrienne	77 ans	27
ALMARCHA José	77 ans	23
BONO Francesco	78 ans	19
FLEISCHER Suzanne	80 ans	11
GASSER Monique	80 ans	19
HALLER Gérard	80 ans	22
GANTER Joseph	81 ans	03
REINLEN Bernard	82 ans	03
SCHNEIDERLIN Henri	86 ans	25
BOHN Antoinette	88 ans	15
BIRLING Marie-Henriette	89 ans	18
BOHN Alice	90 ans	12
SCHMIDT Marie-Thérèse	91 ans	01
KUZIO François	91 ans	11
HASSENFORDER Marguerite	92 ans	19
KARCHER Frieda	92 ans	20
SCHMIDLIN Marthe	92 ans	29



La liste complète des anniversaires est disponible dans le Pont de Rexa de l'année, consultable sur le site internet de la commune : reguisheim.alsace

Parole aux associations

Depuis le mois de mars et à l'initiative d'Elfie, un club de tricot est ouvert tous les 3èmes mardis du mois (hors vacances scolaires) à la Maison Pour Tous de 13h30 à 15h45.

Prochain RDV le 16 mai.



Info Rexa {Lettre d'information} n° 16/IV – Avril 2023

- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Réguisheim organise le 1^{er} mai, sa traditionnelle marche populaire. Le départ et l'arrivée se feront sur la Place de l'Eglise à partir de 8h30. Possibilité de restauration sur place avec un menu à 12 euros : Côtelette ou merguez ou saucisse blanche-salades-dessert-café.
- L'association Rex'anim vous propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Offre réservée **aux enfants de 6 à 15 ans**. Les dossiers sont à retirer au tabac Schmitt **depuis le 20 avril**. Les **dossiers complets** devront être déposés à la **Maison pour Tous le samedi 6 mai de 9 à 12h**.
- Le Basket-Club Hirtzfelden-Réguisheim organise un concert repas danse (35 € par personne) le **dimanche 7 mai 2023** à la salle des fêtes de Hirtzfelden à partir de 11h. Menu : Jambon cru d'Alsace, crèmeux d'asperges, salade de chez Lutz, bouchée à la reine, sablé aux fraises et café. A partir de 14h, entrée sans repas à 15 € par personne. Renseignements au 03.89.49.92.02 ou au 06.26.63.25.42.
- L'Association « Les Amis du Livre » et le Football-Club de Réguisheim organisent conjointement le 35^{ème} Marché aux Puces, le **lundi 8 mai** dans la rue de la Forêt et autour de l'Espace des 3 Cœurs. Renseignements auprès du Président du Football-Club, Philippe SCHWOB au 06.09.49.93.58. Restauration sur place.
- Depuis le vendredi 21 avril, les associations D'Rahmasser Bura et BFBB organisent un marché paysan **tous les 3èmes vendredis du mois d'avril à septembre de 14 h à 20 h** sur la Place de l'Eglise. Un franc succès pour cette 1^{ère}. Rdv est donné le **vendredi 19 mai** pour la 2^{ème} édition.



En bref :

Jobs d'été : La commune recrute des jeunes majeurs du village pour une activité saisonnière au sein des services technique en juillet et en août. Candidatures et renseignements en mairie.

EARL OBERHARDT : Depuis le mercredi 19 avril, le maraîcher est à nouveau présent au marché tous les mercredis matins à la place des vendredis matins sur le parking de l'école maternelle.

Boîte à livres : Les dépôts de livres pour les cabines à livres devront dorénavant être effectués en mairie. Cela permet une meilleure gestion du stock et une sélection qui est parfois utile. Tous ouvrages ne sont pas à laisser à la vue et à la lecture du jeune public...

Opération géraniums et terreau : Les bons sont disponibles en mairie. Vous pouvez chercher le sac de terreau chez Agro-Logic ou chez les Ets HASSENFORDER durant tout le mois de mai. L'opération géraniums est valable jusqu'à fin juin auprès des Ets Fleurs WALLISER à Feldkirch.

Collecte de téléphones usagers : La commune, en partenariat avec Orange et avec l'Association des Maires du Haut-Rhin a participé à la collecte visant au recyclage des mobiles usagers jusqu'au 31 mars 2023. Le poids total collecté est de 9,900 kg.

Actions de lutte préventive contre le moustique "tigre" :

Agissez avant d'être piqués ! Éliminez l'eau stagnante !

Afin de vous prémunir des piqûres de moustiques, le service de démoustication de la Brigade Verte vous communique quelques recommandations. Ces instructions sont valables contre toutes les espèces de moustiques urbains (y compris contre le moustique « tigre »). Si vous souhaitez en savoir plus ou signaler un éventuel moustique « tigre », rendez-vous au lien suivant :

https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Les animaux et notre responsabilité



La SPA (Société Protectrice des Animaux) de Colmar a encouragé la municipalité à consacrer un article sur la responsabilité des habitants à l'égard des animaux qui les entourent. Ces derniers ayant une place de plus en plus importante dans notre société, leur proposition a été acceptée.

NOTRE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE NOTRE ANIMAL

L'adoption d'un animal n'est pas un acte anodin ; le futur propriétaire doit avoir à l'esprit toutes les obligations que cela implique. Trop d'adoptions se font encore sur un coup de tête entraînant un nombre inacceptable d'abandons.

En 2022, la SPA de Colmar a pris en charge, entre autres, 772 chats, dont 680 chatons !

La Présidente, Marielle ROSSI, a interpellé les élus présents à la réunion du 10 février quant à ses inquiétudes pour l'année 2023. Un nombre d'abandons en forte hausse caractérise ce début d'année. Plusieurs facteurs pourraient expliquer cela : l'augmentation du prix des croquettes, les pénuries d'alimentation dans certains magasins, l'inflation de manière générale et les conséquences liées à l'engouement des adoptions durant le confinement en 2020...

Vous souhaitez un chien ? Il faut avoir conscience que les promenades seront au minimum au nombre de deux chaque jour, qu'il faudra l'éduquer, le sociabiliser et le stimuler.

Vous souhaitez un chat ? En dehors de ses nombreuses siestes, c'est un chasseur dans l'âme qui a besoin d'être stimulé à l'extérieur, comme à l'intérieur.

De nombreuses responsabilités découlent de l'adoption d'un animal.

La compréhension de ses besoins

Cela est essentiel pour assurer la qualité de son bien-être. Les besoins principaux de l'animal sont de la responsabilité de leurs maîtres. Voici quelques besoins fondamentaux :

- Avoir d'un environnement adapté ;
- Avoir une alimentation équilibrée ;
- Avoir accès aux soins pour être protégé de la douleur, de la souffrance, des blessures et des maladies ;
- Pouvoir exprimer les comportements normaux pour son espèce ;
- Recevoir de l'affection et la disponibilité de son maître.

L'identification

L'identification se réalise principalement par puce électronique, injectée sous la peau, de façon indolore. C'est un acte qui ne demande pas d'anesthésie et peut être réalisé dès le plus jeune âge.

Votre chat a une véritable identité et des papiers. Il est reconnu comme faisant partie de votre famille, avec une adresse et un numéro de téléphone, inscrits dans le fichier national I-CAD. Pensez à mettre à jour vos coordonnées.

L'identification d'un animal est obligatoire tant pour un chien que pour un chat (de plus de 7 mois, nés après janvier 2012).

Plus de 13 millions de chats en France, 1er animal de compagnie 7,3 millions seulement recensés dans l'I-CAD, soit 1 chat sur 2 !

La déclaration

La détention d'un chien pouvant être dangereux (chien d'attaque, chien de garde et de défense) nécessite un permis de détention. Avoir un chien pouvant être dangereux sans permis fait l'objet de sanctions.

La délivrance de ce permis nécessite la production de plusieurs pièces dont les résultats de la formation d'aptitude à la détention de l'animal et l'évaluation comportementale de l'animal, entre autres.

Chiens d'attaque (1ère catégorie) : il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ils peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls), Mastiff (chiens dits boerbulls), Tosa.

Chiens de garde et de défense (2ème catégorie) de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, de race Rottweiler, de race Tosa. Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Le dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé doit être déposé en mairie accompagné de tous les justificatifs demandés.

Le Maire peut refuser la délivrance du permis si les résultats de l'évaluation comportementale du chien le justifient. Les formations pour obtenir l'attestation d'aptitude se déroulent régulièrement à la SPA.

La stérilisation

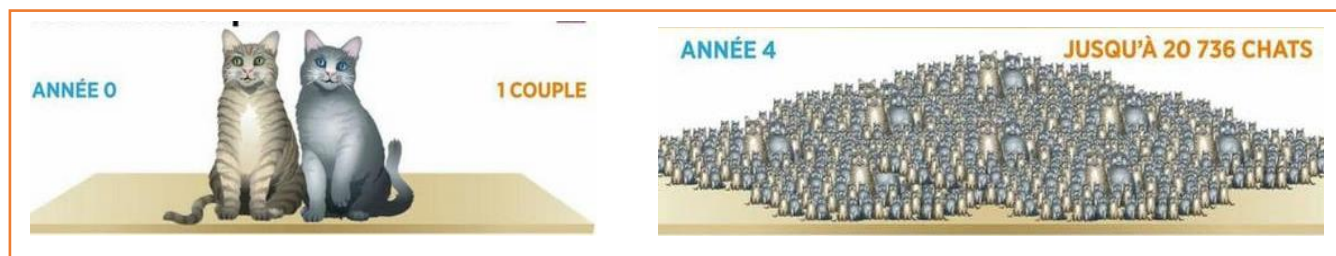
La stérilisation est la seule manière efficace de contrôler la prolifération des colonies de chats errants sans détenteurs. Stériliser, c'est stabiliser le nombre de chats qui composent les colonies. Par extension, c'est aussi le faire diminuer ! Les chats errants sans détenteurs sont, pour la majorité, des animaux qui ont été domestiqués puis abandonnés par des individus irresponsables, les forçant ainsi à redevenir semi sauvages. Leurs descendants, nés dans des conditions difficiles et totalement étrangers à la main de l'homme, sont sauvages par défaut. Puisque les chats errants ne sont pour la plupart pas assez sociables pour être adoptés, il n'y a aucun intérêt à les récupérer pour les placer en refuge ou au sein d'une association de protection animale : par ailleurs, les délocaliser leur provoque souvent un stress si conséquent que beaucoup n'y survivent pas. Le mieux, pour les plus sauvages, est de les stériliser puis de les relâcher sur leur lieu de vie.

L'éradication est inefficace !

Lorsqu'un animal occupe une niche écologique, le retirer provoque un vide qui sera rapidement occupé par de nouveaux individus. Stériliser et le remettre dans son milieu évite qu'il se reproduise, tout en contrant le développement et la reproduction d'autres individus.



Quels sont les bénéfices de la stérilisation des chats ?



L'amélioration de l'hygiène et de la tranquillité publique

En améliorant leur santé, la stérilisation contribue à lutter contre la prolifération des maladies, protégeant ainsi les animaux de propriétaire, mais aussi la santé humaine contre les maladies transmissibles entre l'homme et l'animal (appelées zoonoses). Elle a aussi des conséquences sur la tranquillité publique avec la cessation des nuisances sonores et olfactives, bagarres nocturnes, miaulements et marquages urinaires.

La lutte contre la misère et la souffrance animale

Les chats errants sans détenteurs sont les premiers concernés. Puisqu'ils ne peuvent pas être placés dans le circuit de l'adoption du fait de leur non-sociabilité, ils sont souvent complètement livrés à eux-mêmes. Leurs conditions de vie sont déplorables : en plus d'être exposés à des environnements dangereux pour eux (circulation de véhicules, insalubrité, conditions météorologiques inconfortables.), ils sont parfois confrontés à la malveillance et à la cruauté des humains.

La vaccination

La vaccination n'est pas obligatoire chez les chats en France, cependant certains vaccins, dits essentiels, sont fortement recommandés. Pour les chiens, la vaccination contre la rage est obligatoire s'il est catégorie 1 ou 2 (chien d'attaque, de garde ou de défense).

Gare aux incivilités

Il est aussi de votre responsabilité d'éviter les aboiements intempestifs qui pourraient nuire aux bonnes relations avec vos voisins. Et n'oubliez pas de ramasser les crottes lors de vos balades avec votre chien. Nos agents communaux font régulièrement les frais des projections des déjections canines lorsqu'ils débroussaillent dans le village. Des distributeurs de sacs à déjections sont présents au sein du village. La propreté de notre commune reste avant tout liée à l'implication de tous les riverains. Tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

NOTRE RESPONSABILITÉ À L'EGARD DES AUTRES ANIMAUX

Vous rencontrez un chat ou un chien errant, blessé ?

Contactez la brigade verte au 03 89 74 84 04. L'animal a peut-être une puce d'identification, ce qui permettra de trouver rapidement le propriétaire. En attendant, dans la mesure du possible, sécurisez l'animal dans un endroit clos, sans vous mettre en danger. Utilisez les réseaux sociaux, à l'appui de photos, il appartient peut-être à un voisin !

Vous rencontrez un animal non domestiqué blessé ?

Qu'il s'agisse d'un hérisson, d'un oiseau, d'un blaireau ou du gibier, contactez la brigade verte (03 89 74 84 04). En attendant, en fonction de l'animal, sécurisez-le ou à défaut tentez de le garder à vue pour renseigner au mieux les agents de la brigade verte.

Vous suspectez de la maltraitance ?

Les chiffres de la maltraitance sont malheureusement en forte hausse, notamment depuis 2020.

La maltraitance animale ne se limite pas à la seule violence physique. Elle commence par la négligence de l'Homme :

- le priver de soins, de nourriture, ou d'eau,
- le priver d'épanouissement du fait de votre absence prolongée ou du manque de stimulation,
- le placer dans un habitat susceptible de causer des souffrances,
- l'abandonner.

En cas de doute, contactez la SPA de Colmar au 03 89 41 16 53. Une personne dédiée à la maltraitance est employée au refuge et pourra vous entendre. Elle se rendra sur place et évaluera la situation. Les signalements sont anonymes.

En janvier 2023, ce ne sont pas moins de 150 rats et 90 cochons d'inde qui ont été saisis suite à une enquête pour maltraitance dans la région de Colmar.

Vous l'aurez compris, l'Homme doit engager sa responsabilité tant à l'égard de son Animal qu'à l'égard des autres animaux. En guise de limite, nous pouvons citer l'exemple le plus commun, à savoir le nourrissage des chats étrangers.

Sous l'apparence d'un acte bienveillant, il n'est pas dans l'intérêt de la cause animale car cela encourage la prolifération, les maladies, l'insalubrité et peut conduire à des problèmes de voisinage